

Leçon 5

Route pour automobiles

(Regardez d'abord la vidéo sur le site = 5 minutes)

Route pour automobiles

1. En général



Une **route pour automobiles** est une voie publique dont le commencement est indiqué par le premier signal et dont la fin est indiquée par le second signal.

Contrairement à l'autoroute, vous pouvez rencontrer sur une route pour automobiles des carrefours et des feux de signalisation.



Les véhicules à moteur et les trains de véhicules peuvent circuler sur une route pour automobiles, sauf :

- les cyclomoteurs;
- les véhicules agricoles;
- les quadricycles sans habitacle;
- les trains de véhicules forains.

2. Les chaussées



Les chaussées peuvent être séparées par :

- **des marques routières,**
- **ou une berme centrale.**

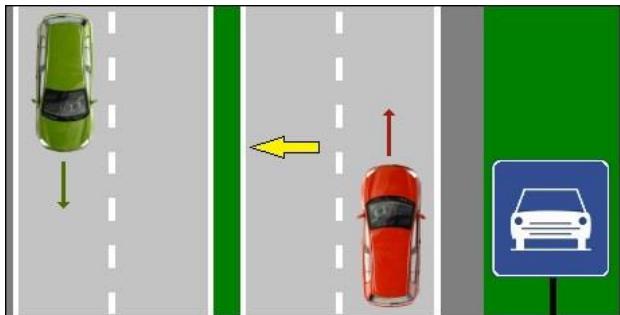
Une **chaussée** peut comporter **deux ou plusieurs bandes de circulation**.



Lorsque la voie publique comporte **deux ou trois chaussées** nettement séparées, notamment par un terre-plein, un espace inaccessible aux véhicules ou une différence de niveau (...) les conducteurs ne peuvent emprunter la chaussée située à gauche par rapport à leur sens de marche, sauf réglementation locale.

La vitesse sur une autoroute et sur routes ordinaires

1. Les sens de circulation sont divisés par une berme centrale (120 km/h)

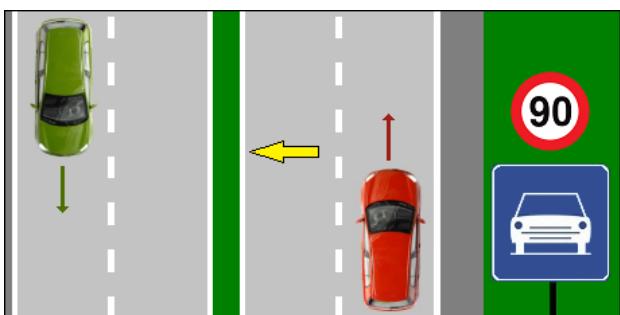


Sur les routes (pour automobiles) **hors agglomération**, en circonstances normales, vous pouvez circuler **à 120 km/h** :

- si chaque sens de circulation est composé d'au moins **deux bandes de circulation**,
- et que les sens de circulation sont divisés par **une berme centrale**.



2. Les sens de circulation sont divisés par une berme centrale (autre vitesse)

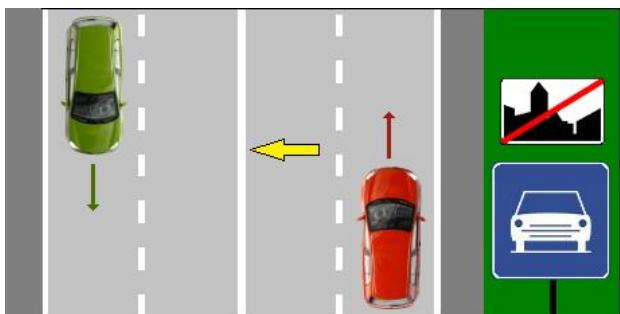


Des panneaux de signalisation peuvent toutefois imposer une vitesse maximale inférieure.

Si la route (pour automobiles) se trouve **en agglomération**, la vitesse maximale est de :

- **50 km/h** dans la **Région flamand**,
- **50 km/h** dans la **Région wallonne**,
- **30 km/h** dans la **Région Bruxelles-Capitale**.

3. Les sens de circulation sont divisés par des marques routiers



Sur une route (pour automobiles) **hors agglomération**, dont les sens de circulation sont divisés par des marques routières, et donc pas de berme centrale, la vitesse maximale est de :

- **90 km/h** dans la **Région wallonne**,
- **70 km/h** dans la **Région flamande**,
- **70 km/h** dans la **Région Bruxelles-Capitale**.



Si la route pour automobiles se trouve **en agglomération**, la vitesse maximale est de :

- **50 km/h** dans la **Région flamande**,
- **50 km/h** dans la **Région wallonne**,
- **30 km/h** dans la **Région Bruxelles-Capitale**.

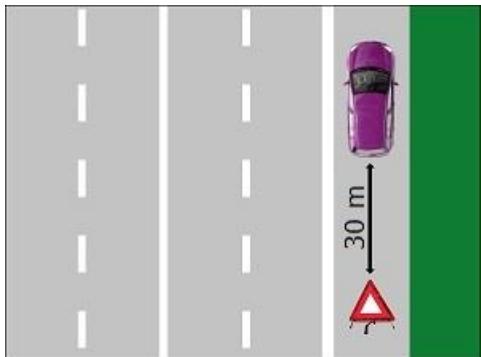
4. Vitesse minimale

Il n'y a **pas de vitesse minimale sur une route pour automobiles**.

Cependant, rouler trop lentement sans raison, et ainsi gêner les autres conducteurs qui devront éventuellement vous dépasser, constitue également une infraction.

Panne - accident

1. Triangle de danger



Si vous tombez en panne ou avez un accident sur une route pour automobiles, vous devez immédiatement placer un triangle de danger **à une distance d'au moins 30 mètres** en amont de votre véhicule.
(*Sur une autoroute vous le placerez à au moins 100 m.*) Il doit être placé de manière à être **visible à une distance de 50 mètres** pour les conducteurs qui s'en approchent.

2. Le gilet de sécurité réfléchissant



Si vous êtes obligé de vous arrêter sur une route pour automobiles à un endroit où le stationnement n'est pas autorisé, en raison d'une panne ou d'un accident, **le conducteur doit porter un gilet de sécurité réfléchissant** en quittant son véhicule.

Le gilet de sécurité doit se trouver dans l'habitacle, à portée de main, afin que le conducteur puisse l'enfiler avant de quitter le véhicule. (*Donc pas dans le coffre.*)

Ce n'est pas obligatoire pour les passagers, mais c'est recommandé.

Dépasser

1. Dépasser par la gauche



Sur une route pour automobiles, vous devez rouler le plus possible sur la bande de circulation de droite.

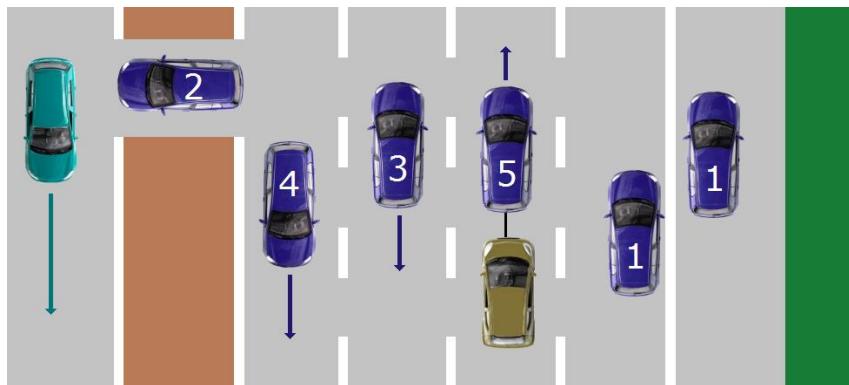
Si un conducteur devant vous circule plus lentement que la vitesse maximale autorisée, **vous pouvez le dépasser par la gauche.**

Si vous le dépassiez par la droite, vous commettez une infraction grave. (Voir leçon 4)

2. Embouteillages

En cas de trafic très dense et d'embouteillages, la file de droite peut rouler un peu plus vite que la file de gauche. Ceci n'est pas considéré comme un dépassement par le code de la route.

Qu'est-ce qui est interdit sur une route pour automobiles ?



Sur une route pour automobiles il est interdit de :

- (1) Se garer ou s'arrêter sur la chaussée ou sur la bande d'arrêt d'urgence;
Tuyau : cette interdiction s'applique aussi aux accès et aux sorties.
- (2) Circuler sur la berme centrale ou les raccordements transversaux.
- (3) Faire marche arrière (même si vous avez manqué une sortie).
- (4) Rouler en sens contraire (conducteur fantôme).
- (5) Utiliser une attache de fortune pour tracter un autre véhicule.

Les signaux liés à cette leçon



Sur le site, vous pouvez voir les signaux routiers qui sont associés à cette leçon.

Répondez maintenant aux questions pratiques de cette leçon

Notre méthode d'apprentissage est basée sur la répétition. C'est pourquoi il est important de répondre d'abord aux questions pratiques liées à cette leçon, avant de commencer la leçon suivante.